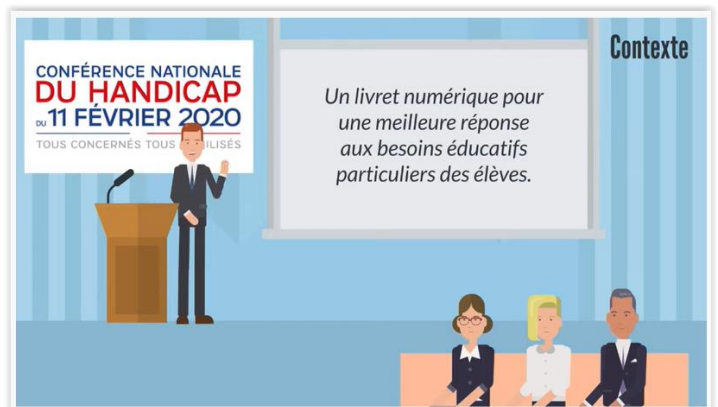
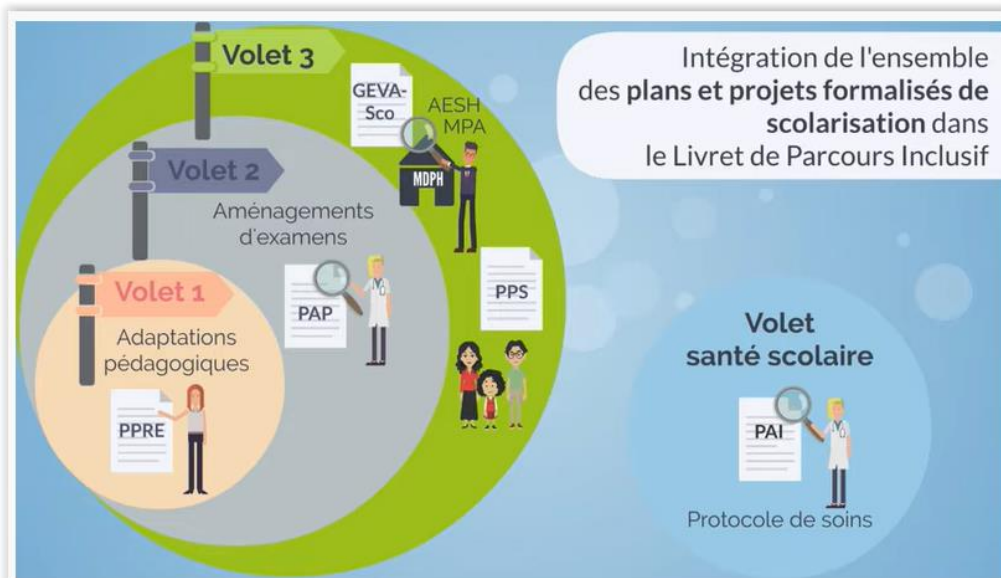


## LE LPI : QU'EST-CE QUE C'EST ?



Il propose des réponses pédagogiques aux besoins éducatifs particuliers des élèves, et ceci, avant la mise en œuvre ou dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou d'un projet personnalisé de scolarisation (PPS).

## LE LPI : QUELS SONT LES OBJECTIFS, A QUOI IL SERT ?

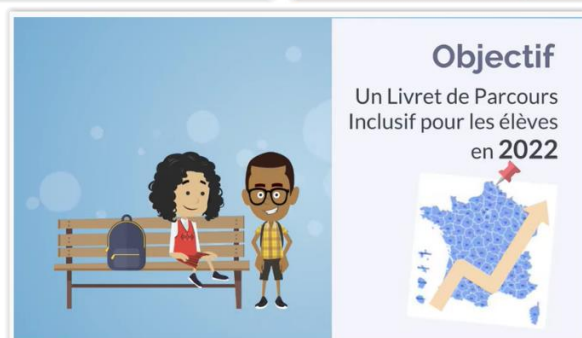


## LE LPI : QUI EST CONCERNÉ ?



Des interconnexions, d'une part, entre le LPI et les bases élèves et établissements de l'éducation nationale, et, d'autre part, entre le LPI et le système d'information des Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) sont mises en œuvre.

Un espace de consultation pour les familles sera proposé. En attendant, la synthèse du livret peut être générée et communiquée aux familles.



## Ressources :

Texte : Décret n°2021-1246 du 29 septembre 2021

<https://eduscol.education.fr/2506/le-livret-de-parcours-inclusif-lpi#/>

Vidéo EDUSCOL: [https://www.youtube.com/watch?v=e59usyz\\_ZQg#/](https://www.youtube.com/watch?v=e59usyz_ZQg#/)

<https://view.genial.ly/60979d7fb762f80d1dc45465/interactive-content-visual-thinking-lpi#/>